

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2019

### COMPTE RENDU

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Monsieur le Maire à 20h00.

#### 1/ BUDGET MUNICIPAL - RESULTAT DEFINITIF DE L'EXERCICE 2018 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Rapporteur : Roland BALCERZAK, Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (24 Pour)**, le Conseil Municipal :  
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE BUDGET PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés (12/04/17)	1 073 777,37				1 073 777,37	
Résultats affectés (12/04/17)						0,00
Opérations de l'exercice	1 829 764,40	2 359 605,57	5 555 212,81	6 489 125,97	7 384 977,21	8 848 731,54
<b>TOTAUX</b>	<b>2 903 541,77</b>	<b>2 359 605,57</b>	<b>5 555 212,81</b>	<b>6 489 125,97</b>	<b>8 458 754,58</b>	<b>8 848 731,54</b>
Résultats de clôture	543 936,20			933 913,16	543 936,20	933 913,16
Restes à réaliser	978 630,20				978 630,20	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 522 566,40</b>	<b>0,00</b>		<b>933 913,16</b>	<b>1 522 566,40</b>	<b>933 913,16</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>1 522 566,40</b>			<b>933 913,16</b>	<b>-588 653,24</b>	

(1) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » d'investissement doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ». Les excédents de fonctionnement doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés » ou « résultats affectés », « résultats de clôture » ou « résultats définitifs ».

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion voté le 12 avril 2018 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, tels que présentés dans le Compte Administratif ;

4° Décide d'annuler les crédits, tels que présentés dans le Compte Administratif ;

5° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**2/ BUDGET MUNICIPAL - RESULTAT DEFINITIF DE L'EXERCICE 2018 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION PRESENTE PAR MONSIEUR BOURSON JEAN-PAUL ET MADAME CHALI MIREILLE, RECEVEURS**

Rapporteur : Roland BALCERZAK, Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour)**, le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

- après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans leurs écritures ;

Considérant que les écritures des comptables sont conformes à celles des ordonnateurs.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par les receveurs Monsieur BOURSON Jean-Paul ayant exercé du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2018 et Madame CHALI Mireille ayant exercé depuis le 03 décembre 2018, visé et certifié conforme par les ordonnateurs, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**3/ BUDGET ANNEXE DE L'EAU - RESULTAT DEFINITIF DE L'EXERCICE 2018 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Rapporteur : Roland BALCERZAK, Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (24 Pour)**, le Conseil Municipal :  
(Monsieur le Maire ne prend pas part au vote)

1° Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX</b>						
Résultats reportés (12/04/17)	44 898,87			121 606,31	44 898,87	121 606,31
Résultats affectés (12/04/17)						
Opérations de l'exercice	634 537,04	333 956,21	426 732,33	912 249,59	1 061 269,37	1 246 205,80
<b>TOTAUX</b>	<b>679 435,91</b>	<b>333 956,21</b>	<b>426 732,33</b>	<b>1 033 855,90</b>	<b>1 106 168,24</b>	<b>1 367 812,11</b>
Résultats de clôture	345 479,70			607 123,57	345 479,70	607 123,57
Restes à réaliser	288 094,61				288 094,61	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>633 574,31</b>			<b>607 123,57</b>	<b>633 574,31</b>	<b>607 123,57</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>633 574,31</b>			<b>607 123,57</b>	<b>-26 450,74</b>	

(1) Les « dépenses » et les « recettes » doivent être inscrites sur les lignes « opérations de l'exercice » et « restes à réaliser ». Les « déficits » et les « excédents » d'investissement doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés », « résultats de clôture » et « résultats définitifs ». Les excédents de fonctionnement doivent être inscrits sur les lignes « résultats reportés » ou « résultats affectés », « résultats de clôture » ou « résultats définitifs ».

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion voté le 12 avril 2018 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, tels que présentés dans le Compte Administratif ;

4° Décide d'annuler les crédits, tels que présentés dans le Compte Administratif ;

5° Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**4/ BUDGET ANNEXE DE L'EAU - RESULTAT DEFINITIF DE L'EXERCICE 2018 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION PRESENTE PAR MONSIEUR BOURSON JEAN-PAUL ET MADAME CHALI MIREILLE, RECEVEURS**

Rapporteur : Roland BALCERZAK, Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour), le Conseil Municipal :**

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 ;

- après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans leurs écritures ;

Considérant que les écritures des comptables sont conformes à celles des ordonnateurs.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par les receveurs Monsieur BOURSON Jean-Paul ayant exercé du 1<sup>er</sup> janvier au 30 novembre 2018 et Madame CHALI Mireille ayant exercé depuis le 03 décembre 2018, visé et certifié conforme par les ordonnateurs, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **5/ BUDGET MUNICIPAL - AUTOFINANCEMENT**

Rapporteur : Roland BALCERZAK, Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour), le Conseil Municipal :**

- décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Pour mémoire

Excédent antérieur reporté en fonctionnement	0 €
Déficit antérieur reporté en investissement	1 073 777,37 €

### **RESULTAT DE L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2018 :**

Excédent de fonctionnement :	933 913,16 €
Besoin de financement d'investissement :	1 522 566,20 €

Affectations obligatoires :

- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)
- aux réserves règlementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)
- à l'exécution du virement à la section d'investissement

Solde disponible :

A affecter au budget primitif 2019 comme suit :

- |   |              |
|---|--------------|
| - affectation complémentaire en réserves (compte 1068)          | 933 913,16 € |
| - affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) | 0 €          |

## **6/ BUDGET ANNEXE DE L'EAU - AUTOFINANCEMENT**

Rapporteur : Roland BALCERZAK, Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour), le Conseil Municipal :**

- décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2018 comme suit :

Pour mémoire

Excédent antérieur reporté en fonctionnement	121 606,31 €
Déficit antérieur reporté en investissement	44 898,87 €

### **RESULTAT DE L'EXERCICE AU 31 DECEMBRE 2018**

Excédent de fonctionnement :	607 123,57 €
------------------------------	--------------

Besoin de financement d'investissement : 633 574,31 €

Affectations obligatoires :

- à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)
- aux réserves réglementées (plus-values nettes de cessions d'immobilisations)
- à l'exécution du virement à la section d'investissement

Solde disponible :

A affecter au budget primitif 2019 comme suit :

- affectation complémentaire en réserves (compte 1068) 607 123,57 €
- affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) 0 €

**7/ FISCALISATION 2019 DE LA PARTICIPATION AU SMITU**

Rapporteur : Roland BALCERZAK, Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour), le Conseil Municipal :**

- n'opte pas pour le principe de la fiscalisation directe de la participation communale due au SMiTU d'un montant de 132 628,53 € pour l'année 2019.

**8/ FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'HABITATION 2019**

Rapporteur : Roland BALCERZAK, Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour), le Conseil Municipal :**

- fixe le taux de la Taxe d'Habitation pour 2019 à 15,56 %.

**9/ FIXATION DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES POUR 2019**

Rapporteur : Roland BALCERZAK, Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour), le Conseil Municipal :**

- fixe le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour 2019 à 16,53 %.

**10/ FIXATION DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES POUR 2019**

Rapporteur : Roland BALCERZAK, Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour), le Conseil Municipal :**

- fixe le taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour 2019 à 69,65 %.

**11/ BUDGET MUNICIPAL - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019**

Rapporteur : Roland BALCERZAK, Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour)**, le Conseil Municipal :

- fixe pour le budget de la commune :
  - les recettes et les dépenses de fonctionnement à 6 488 335,00 €.
  - les recettes et les dépenses d'investissement à 5 520 266,40 €.
- autorise Monsieur le Maire à organiser les consultations bancaires nécessaires pour assurer ce financement et à mobiliser ces fonds en fonction des besoins.

### **12/ BUDGET ANNEXE DE L'EAU - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2019**

Rapporteur : Roland BALCERZAK, Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour)**, le Conseil Municipal :

- fixe pour le budget annexe de l'eau :
  - les recettes et les dépenses de fonctionnement à 926 684,37 €.
  - les recettes et les dépenses d'investissement à 1 540 158,68 €.

### **13/ SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S)**

Rapporteur : Roland BALCERZAK, Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (19 Pour)**, le Conseil Municipal :

(MM. et Mmes BALCERZAK Roland, CONTRERAS Céline, FRANCK Virginie, ROSENFELDER Gérard, KURDZIEL René représenté par WOJTYLKA Martial, ROTH Sophie ne prennent pas part au vote)

- accepte le versement de la subvention d'un montant de 30 000 € au bénéfice du C.C.A.S de la Ville de Hettange-Grande, inscrite au Budget Primitif 2019 du budget de la commune.

### **14/ GESTION DE LA DETTE - INSTRUMENTS DE COUVERTURE**

Rapporteur : Mathieu PETERMANN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour)**, le Conseil Municipal :

- délègue à Monsieur le Maire la décision de recourir à un contrat de risque de taux ;
- autorise Monsieur le Maire :
  - à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
  - à retenir les meilleures offres au regard des possibilités que présente le marché à un instant donné, du gain financier espéré et des primes et commissions à verser,
  - à passer des ordres pour effectuer l'opération arrêtée,
  - à résilier l'opération arrêtée,
  - à signer les contrats de couverture répondant aux conditions posées ci-dessus, pour le Budget Général et le Budget Annexe de l'eau.

**15/ INFORMATION A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE SUR LES ACTES EFFECTUES EN APPLICATION DE LA DELEGATION DU MAIRE EN MATIERE DE REALISATION D'EMPRUNTS UTILE A LEUR GESTION - PRESENTATION DE LA STRATEGIE D'ENDETTEMENT**

Rapporteur : Mathieu PETERMANN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour), le Conseil Municipal :**

- donne acte de ces informations ;
- retient cette stratégie d'endettement ;
- autorise le Maire à souscrire dans les conditions susvisées de nouveaux emprunts mobilisables sur les exercices 2019 et/ou 2020.

**16/ DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS (CCCE)**

Rapporteur : Mathieu PETERMANN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

- **Démolition avec désamiantage du garage situé à l'Hôtel de Ville**

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour), le Conseil Municipal :**

- adopte le projet d'un montant de 13 069,30 € HT soit 15 683,16 € TTC,
- décide de sa réalisation,
- fixe le plan de financement comme suit :

Montant des travaux HT	13 069,30 €
Fonds de concours de la C.C.C.E. 50% du montant HT	6 534,65 €
Reste à charge de la collectivité	6 534,65 €

- autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CCCE.

- **Acquisition de tabourets et de tables à destination de la restauration scolaire**

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour), le Conseil Municipal :**

- adopte le projet d'un montant de 6 143,12 € HT soit 7 371,75 € TTC,
- décide de sa réalisation,
- fixe le plan de financement comme suit :

Montant des travaux HT	6 143,12 €
Fonds de concours de la C.C.C.E. 50% du montant HT	3 071,56 €
Reste à charge de la collectivité	3 071,56 €

- autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CCCE.

- **Acquisition de gros pots de voirie**

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour)**, le Conseil Municipal :

- adopte le projet d'un montant de 3 582,15 € HT soit 4 298,58 € TTC,
- décide de sa réalisation,
- fixe le plan de financement comme suit :

Montant des travaux HT	3 582,15 €
Fonds de concours de la C.C.C.E. 50% du montant HT	1 791,07 €
Reste à charge de la collectivité	1 791,08 €

- autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CCCE.

- **Acquisition de tables et chaises pour l'école Pasteur**

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour)**, le Conseil Municipal :

- adopte le projet d'un montant de 1 423,33 € HT soit 1 708,00 € TTC,
- décide de sa réalisation,
- fixe le plan de financement comme suit :

Montant des travaux HT	1 423,33 €
Fonds de concours de la C.C.C.E. 50% du montant HT	711,66 €
Reste à charge de la collectivité	711,67 €

- autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CCCE.

- **Acquisition de mobiliers pour l'Hôtel de Ville**

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour)**, le Conseil Municipal :

- adopte le projet d'un montant de 1 789,20 € HT soit 2 093,36 € TTC,
- décide de sa réalisation,
- fixe le plan de financement comme suit :

Montant des travaux HT	1 789,20 €
Fonds de concours de la C.C.C.E. 50% du montant HT	894,60 €
Reste à charge de la collectivité	894,60 €

- autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la CCCE.



**17/ PERSONNEL MUNICIPAL - CREATION ET SUPPRESSION D'EMPLOIS - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Rapporteur : Mathieu PETERMANN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour),** le Conseil Municipal :

- approuve la mise à jour du tableau des emplois de la collectivité en tenant compte des opérations de recrutement et de mobilité réalisées depuis sa dernière mise à jour.

**18/ PERSONNEL MUNICIPAL - FIXATION DES RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADES POUR LES AGENTS REMPLISSANT LES CONDITIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2019**

Rapporteur : Mathieu PETERMANN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour),** le Conseil Municipal :

- fixe les ratios d'avancement de grades pour les agents remplissant les conditions au titre de l'année 2019, selon les propositions énoncées.

**19/ PERSONNEL MUNICIPAL - CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERENTREPRISE DE SANTÉ AU TRAVAIL (C.I.S.T.)**

Rapporteur : Mathieu PETERMANN, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour),** le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre Interentreprise de Santé au Travail (C.I.S.T.) de Thionville, pour une mise en application au 1<sup>er</sup> mai 2019.

**20/ ECHANGE DE TERRAINS - ACTE RECTIFICATIF NOTARIE - MME GABRIELLE MEDERNACH**

Rapporteur : Roland BALCERZAK, Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour),** le Conseil Municipal :

- autorise l'établissement d'un acte rectificatif notarié,
- confie à Maître Yvon GERARD, Notaire à Hettange-Grande, la rédaction de l'acte aux frais de la Ville de Hettange Grande,
- désigne Monsieur le Maire pour représenter la Ville lors de l'établissement de cet acte.

**21/ VENTE D'UN VEHICULE**

Rapporteur : Genaro BALLESTA, Adjoint au Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour),** le Conseil Municipal :

- approuve la vente du véhicule RENAULT KANGOO au prix de 250 € TTC au garage CAR'N TRUST,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

## **22/ CLASSEMENT DE TERRAINS RUE MARECHAL NEY - LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

Rapporteur : Genaro BALLESTA, Adjoint au Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour)**, le Conseil Municipal :

- autorise le lancement de l'enquête publique en vue du classement dans le domaine public communal des terrains précités.

## **23/ RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE - PROGRAMME 2019**

Rapporteur : Genaro BALLESTA, Adjoint au Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour)**, le Conseil Municipal :

- donne acte de cette communication.

## **24/ TRANSFERT DE PROPRIETE DE L'ASSIETTE FONCIERE DU COLLEGE JEAN-MARIE PELT - DEPARTEMENT DE LA MOSELLE**

Rapporteur : Genaro BALLESTA, Adjoint au Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour)**, le Conseil Municipal :

- autorise le transfert de propriété des parcelles sus-désignées au profit du Département de la Moselle, représenté par son 1<sup>er</sup> Vice-Président, Monsieur Fernand LORMANT,
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de transfert de propriété.

## **25/ DEMANDE D'AVIS DANS LE CADRE D'UNE AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE – ZONE D'ACTIVITE COMMERCIALE (ZAC) DE HETTANGE-GRANDE**

Rapporteur : Genaro BALLESTA, Adjoint au Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour)**, le Conseil Municipal :

- émet un avis favorable au dossier de création de la ZAC de Hettange-Grande.

## **26/ TRAVAUX AD'AP - PROGRAMME 2018 - AVENANT N°1**

Rapporteur : Genaro BALLESTA, Adjoint au Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour)**, le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux Ad'AP – Programme 2018, ainsi que toutes les pièces administratives y afférentes.

## **27/ PARC DE STATIONNEMENT RUE PATTON - MISE EN PLACE D'UNE TARIFICATION**

Rapporteur : Genaro BALLESTA, Adjoint au Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour)**, le Conseil Municipal :

- autorise la mise en place d'une tarification pour l'utilisation du parc de stationnement situé rue du Général Patton, telle que présentée.

## **28/ SUBVENTIONS D'ORDRE GENERAL - ASSOCIATIONS SPORTIVES**

Rapporteur : David ROBINET, Adjoint au Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour),** le Conseil Municipal :

- autorise l'attribution de ces subventions telles que présentées.
- décide de verser ces subventions en deux fois, selon la proposition soumise.

## **29/ GYM DOUCE - CONVENTION DE PARTENARIAT - EHPAD « LA KISSEL »**

Rapporteur : David ROBINET, Adjoint au Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour),** le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Hettange-Grande et l'EHPAD « La Kissel ».

## **30/ GYM DOUCE - CONVENTION DE PARTENARIAT - CLUB DE L'AMITIE**

Rapporteur : David ROBINET, Adjoint au Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour),** le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville de Hettange-Grande et le Club de l'Amitié.

## **31/ SUBVENTIONS D'ORDRE GENERAL - ASSOCIATIONS CULTURELLES**

Rapporteur : Céline CONTRERAS, Adjointe au Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (25 Pour),** le Conseil Municipal :

- autorise l'attribution des subventions telles que présentées ci-après :

Associations culturelles	BP 2019		
	Subventions	Exceptionnelles	Total
ACAH	500,00		500,00
Amicale des Pompiers	1 500,00		1 500,00
Amis des Jardins	600,00		600,00
Bibouilles	150,00		150,00
Club de l'Amitié	1 000,00		1 000,00
Club de Dames	500,00		500,00
Les Colombes de l'Amitié	700,00		700,00
Club Philatélique	700,00		700,00
Pour un enfant	300,00		300,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 950,00</b>		<b>5 950,00</b>

- décide de verser ces subventions en deux fois, selon la proposition soumise ci-dessus.

Le Conseil Municipal :

**par 24 voix pour (Monsieur Yannick OLIGER ne participe pas au vote)**

- autorise l'attribution de la subvention telle que présentée ci-dessous :

Association culturelle	Subvention	Exceptionnelle	TOTAL
La Lyre	6 500,00	300,00 (1)	6 800,00

(1) : 100 ans de l'association.

**par 24 voix pour (Madame Marguerite CENDRON ne participe pas au vote)**

- autorise l'attribution de la subvention telle que présentée ci-dessous :

Association culturelle	Subvention	Exceptionnelle	TOTAL
P.O IMMERHOF « Le Tiburce »	2 000,00	500,00 (2)	2 500,00

(2) : Financement de matériel informatique et de projection.

**par 24 voix pour (Monsieur Gérard ROSENFELDER ne participe pas au vote)**

- autorise l'attribution de la subvention telle que présentée ci-dessous :

Association culturelle	Subvention	Exceptionnelle	TOTAL
U.I.A.C.A.L	700,00		700,00

### **32/ SUBVENTIONS D'ORDRE GENERAL - ASSOCIATIONS DE PARENTS D'ELEVES**

Rapporteur : Marie-Odile KRIEGER, Adjointe au Maire

**A l'unanimité des suffrages exprimés (23 Pour)**, le Conseil Municipal :  
(Mmes FRANCK Virginie et MARINGER Christelle ne prennent pas part au vote)

- autorise l'attribution de ces subventions telles que présentées.

Séance levée à 21h10.

Le Maire  
**Roland BALCERZAK**

